

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_A008-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A008

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 0 - Budget Principal 2015

Le 19 février 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ALLIOTE Sophie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gâelle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AUGÉY Dominique donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BACHI Abbassia donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à MERGER Reine – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARDON Robert donne pouvoir à DAGORNE Robert – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BERNARD Christine – CIOT Jean-David donne pouvoir à ALBERT Guy – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à ROLANDO Christian – MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Régis – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LEGIER Michel – TAULAN Francis donne pouvoir à Philippe de SAINTDO

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIE Richard – MEÏ Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PROVITINA-JABET Valérie – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_03

CONSEIL DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : **Décision Modificative n° 0 - Budget Principal 2015**
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n°0 relative au Budget Principal 2015 afin de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires.

Exposé des motifs :

Le 11 décembre 2014 le Conseil de Communauté a adopté le Budget principal.

Il convient aujourd'hui de préparer une première décision modificative au Budget Primitif 2015 afin **de procéder à des ajustements et à l'inscription de crédits supplémentaires en Investissement.**

L'équilibre de la section d'Investissement s'établit à 1,5 M€ compte tenu des crédits supplémentaires demandés.

Les points importants à noter sont les suivants :

✱ **Contrats communautaires de développement :**

Il s'agit de porter le crédit de paiement lié au contrat communautaire de développement de la ville de Rousset à 3 M€ soit une demande de crédits supplémentaires de 1,5 M€.

✱ **Enseignement Supérieur et Recherche :**

Une demande de crédits supplémentaires de 160 000 € est sollicitée pour abonder la subvention relative à la construction de logements étudiants à l'Arc de Meyran dans le cadre du Plan Campus. Cette demande supplémentaire est équilibrée.

Compte tenu de ces ajustements, il est nécessaire d'inscrire un volume d'emprunt complémentaire de 1,5M€.

La Décision Modificative n° 0 s'équilibre donc comme suit :

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Fonc	Opér. / Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
Recettes						
1 500 000,00	01	16	1641	Emprunt complémentaire		1 500 000
15 - Appui aux communes						
Dépenses						
1 500 000,00	020	718	2041412	Contrats communautaires de développement - FDC ROUSSET	1 500 000	
DGA Prospective et Aménagement						
12 – Enseignement Supérieur et Recherche						
Dépenses						
-160 000,00	23	799	204112	Subvention CPER 2014/2020	-160 000	
	23	668	204112	Subvention Plan Campus	160 000	
1BAT – Bâtiments						
Dépenses						
0,00	413	417	21735	Piscine Jas de Rhodes – travaux et agencements	40 000	
	413	417	2031	Piscine Jas de Rhodes – frais d'études	10 000	
	413	428	2188	Piscine de Fuveau – autres immos corporelles	90 000	
	322	448	2313	Musée Granet (réserves) – travaux et agencements	250 000	
	322	480	2317	Musée Granet – travaux et agencements	20 000	
	020	467	2135	Centre de collecte de Pertuis – travaux	512 443	
	413	452	21735	Piscine Yves Blanc – Travaux et agencements	-922 443	
				TOTAL	1 500 000	1 500 000

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à
1 500 000 €**

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n° 2014_A235 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion en date du 27 janvier 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 0 du Budget Principal 2015, par nature, telle qu'elle vous est présentée :

INVESTISSEMENT

SERVICE	IMPUTATION			LIBELLE OPERATIONS	MONTANT	
	Fonc	Opér. / Chap.	Nature		Dépenses	Recettes
2E - Finances						
<i>Recettes</i>						
1 500 000,00	01	16	1641	Emprunt complémentaire		1 500 000
15 - Appui aux communes						
<i>Dépenses</i>						
1 500 000,00	020	718	2041412	Contrats communautaires de développement - FDC ROUSSET	1 500 000	
DGA Prospective et Aménagement						
12 – Enseignement Supérieur et Recherche						
<i>Dépenses</i>						
-160 000,00	23	799	204112	Subvention CPER 2014/2020	-160 000	
	23	668	204112	Subvention Plan Campus	160 000	
1BAT – Bâtiments						
<i>Dépenses</i>						
0,00	413	417	21735	Piscine Jas de Rhodes – travaux et agencements	40 000	
	413	417	2031	Piscine Jas de Rhodes – frais d'études	10 000	
	413	428	2188	Piscine de Fuveau – autres immos corporelles	90 000	
	322	448	2313	Musée Granet (réserves) – travaux et agencements	250 000	
	322	480	2317	Musée Granet – travaux et agencements	20 000	
	020	467	2135	Centre de collecte de Pertuis – travaux	512 443	
	413	452	21735	Piscine Yves Blanc – Travaux et agencements	-922 443	
				TOTAL	1 500 000	1 500 000

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n° 0 - Budget Principal 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 FEV. 2015